

UNIR : Lu dans la presse



Juillet – Août 2012

A Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 3 septembre 2012

Chers lecteurs,

Voici le 27^{ème} numéro de « lu dans la presse ».

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne rentrée.

Pierre Castéran
Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader
Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26
Mail : unir@cfecgc.fr –Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

SOMMAIRE

Retraites.....	4
Retraite : 7 % des dossiers de la Cnav comportent des erreurs.....	4
PSA doit payer ses anciens retraités	4
Agirc-Arrco : moins de dépenses	4
Retraite des cadres : réserves épuisées en 2016-2018.....	4
Retraite: concertation au printemps 2013.....	5
Parachutes dorés, retraites chapeaux : le Sénat alourdit la taxation	5
La retraite à 60 ans vaudra aussi pour les complémentaires	5
500.000 Français cumulent emploi et retraite	5
Santé – Maladie – Dépendance	5
L'Ordre des médecins, l'Agence régionale de santé et le Conseil général lancent un plan de bataille .	5
Les médicaments plus coûteux en dix ans.....	6
La dépendance devrait créer 1/3 d'emplois supplémentaires en Ile-de-France	6
une convention pour renforcer le partenariat Cnav-Agirc-Arrco	6
Sécurité Sociale - Mutuelles – Assurances	6
Nouveau record de la dette sociale	6
L'aide médicale aux étrangers rognée.....	7
Médicaments, hôpital : la rigueur concernera aussi les dépenses de santé	7
Le déficit de la Sécurité sociale se réduit moins vite que prévu en 2012	8
Dépassements d'honoraires : Les mutuelles vont-elles tout payer ?	8
M. Touraine pour un "déconventionnement temporaire"	8
Hollande sera bien obligé d'augmenter la CSG, avec pour victimes collatérales...Les syndicats ?	9
Comment réduire le trou de la Sécurité sociale ?.....	9
La Sécu a détecté 479,5 millions d'euros de fraude en 2011.....	9
Les comptes de la Sécurité sociale se sont améliorés en 2011	9
Système de santé. Les remèdes décapants de Terra Nova.....	9
Europe – Etranger	10
Obamacare : une réforme de santé a minima ?.....	10
En Belgique, les caisses de sécurité sociale prennent en charge des séjours	10
Un recul des retraites en vue aux Pays-Bas l'an prochain	10

Vers une baisse des cotisations retraite en Allemagne	10
Etats Unis - Les pertes de la Poste US se creusent.....	11
Suisse -L'initiative contre le tabagisme passif a le vent en poupe	11
Divers	11
La transmission qu'on décourage	11
Près de 4 milliards de fraudes fiscales et sociales en France en 2011	12
Le travail au noir très répandu dans les cafés-restaurants et salons de coiffure	12
Loisirs et cadre de vie.....	13
Impôts, Sécu... ce qu'il faut savoir avant de partir	13
La retraite le moment idéal pour changer de vie.	13
Portugal : un exil sans formalités.....	14
Tableau de bord.....	15
Retraite	15
Indice des prix.....	15
Indice de référence des loyers (IRL).....	15
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} janvier 2012)	16
Epargne réglementée.....	16
Prêts.....	16



RETRAITE : 7 % DES DOSSIERS DE LA CNAV COMPORTENT DES ERREURS

Capital.fr – 2 juillet

Peut mieux faire. Cette année encore, la Cour des comptes a émis de nombreuses réserves lors de la certification des comptes de la Cnav.

Les Sages relèvent notamment que près de 7 % des dossiers des retraités comportent des erreurs. « Des erreurs, en faveur ou en défaveur des assurés, ont continué à affecter, dans une mesure significative, les pensions de retraite liquidées », souligne la Cour des comptes dans un communiqué. Et l'institution de préciser que « les données de carrière prises en compte dans le calcul des pensions, notamment celles adressées par des organismes sociaux, comportent toujours des incertitudes ».

Certes, la Cnav rappelle que le montant de ces erreurs ne représente que 0,68 % des pensions attribuées. Mais, cela prouve que les salariés ont tout intérêt à vérifier régulièrement leurs droits à la retraite. D'autant qu'il est désormais facile de se procurer les relevés de la Cnav, de l'Agirc ou de l'Arrco via internet.

PSA DOIT PAYER SES ANCIENS RETRAITES

Le Figaro.fr – 3 juillet

En 2008, le constructeur n'a pas informé près de 3000 anciens salariés d'un changement de législation qui devait augmenter leur prime de départ à la retraite. Anticipant leur réaction, PSA a provisionné 40 millions d'euros.

PSA Peugeot Citroën a-t-il commis un oubli volontaire? La question est sur les lèvres d'anciens salariés et de leurs avocats qui ne comprennent pas pourquoi le constructeur a oublié de leur signifier un changement de législation qui aurait dû conduire à la revalorisation de leur prime de départ à la retraite. Près de 3000 retraités sont concernés et pourraient recevoir, selon leur ancienneté, entre 2.000 et 22.000 euros chacun de la part du constructeur.

Les salariés concernés sont ceux qui ont adhéré au dispositif de cessation d'activités des salariés âgés (CASA, sorte de préretraite pendant laquelle le salarié reste dans les effectifs) et qui ont pris leur retraite après juillet 2008, date à laquelle la prime de départ a été valorisée à la faveur d'une nouvelle règle de calcul. «Après le changement du Code du travail, l'indemnité légale était plus favorable que celle prévue par la convention collective chez PSA. Or le groupe a continué de verser cette dernière à ses salariés qui partaient à la retraite», explique maître Abdelaziz Mimoun, avocat spécialiste du droit du travail et de la Sécurité sociale à Versailles, et premier à avoir remarqué l'erreur.

AGIRC-ARRCO : MOINS DE DEPENSES

Les Echos – 5 juillet

Le rétablissement partiel de la retraite à 60 ans va coûter moins cher que prévu aux régimes complémentaires des salariés du privé. La dépense supplémentaire pour l'Agirc-Arrco sera de quelques millions d'euros pour cette année (la mesure n'entre en vigueur que le 1^{er} novembre), et de 280 millions en 2013, selon les estimations qui sont examinées aujourd'hui par les partenaires sociaux, gestionnaires des régimes. La facture avait d'abord été évaluée à un demi-milliard d'euros pour l'an prochain, mais les calculs ont été refaits pour tenir compte des chiffrages plus précis du régime de base. Syndicats et patronat ne devraient pas décider avant le courant de l'année prochaine d'une hausse de cotisation pour l'Agirc et l'Arrco, qui sont tous deux en déficit

RETRAITE DES CADRES : RESERVES EPUISEES EN 2016-2018

Le Figaro.fr – 6 juillet

Syndicats et patronat ont examiné aujourd'hui de nouvelles projections pour les régimes de **retraite** complémentaire des salariés du privé, tenant compte de la conjoncture moins bonne que prévu lors de leur dernier accord, en 2011.

Sans changement des règles (âge de départ, cotisations, rendement...), les réserves de **l'Agirc** (cadres) seront totalement épuisées dès 2016 ou 2018, selon les hypothèses économiques retenues. L'échéance envisagée jusqu'ici était 2026.

Pour l'Arcco (tous salariés), les réserves seront épuisées entre 2020 et 2023, et non pas après 2030. Les partenaires sociaux, qui cogèrent ces régimes, se réuniront le 12 octobre pour envisager les mesures à prendre.

RETRAITE: CONCERTATION AU PRINTEMPS 2013

Le Figaro – 10 juillet

Le premier ministre français Jean-Marc Ayrault a annoncé à la Conférence sociale qu'une "concertation" serait menée sur les retraites à partir du "printemps 2013".

A partir des travaux du Conseil d'orientation des retraites, "une commission ad hoc formulera au début de l'année 2013 différentes pistes de réforme", a précisé le Premier ministre, ajoutant que la concertation avec les partenaires sociaux débiterait ensuite, au "printemps 2013".

PARACHUTES DORES, RETRAITES CHAPEAUX : LE SENAT ALOURDIT LA TAXATION

Les Echos – 27 juillet

Les sénateurs ont voté l'assujettissement aux prélèvements sociaux des revenus immobiliers perçus en France par les non-résidents et la taxation accrue des stock-options et des distributions d'actions gratuites.

LA RETRAITE A 60 ANS VAUDRA AUSSI POUR LES COMPLEMENTAIRES

Challenges.fr – 4 août

Les personnes partant en retraite à 60 ans à taux plein toucheront également à taux plein leur complémentaire retraite.

En dépit de leur situation financière préoccupante, les régimes de retraites complémentaires Agirc (cadres) et Arcco (tous salariés) vont s'aligner sur le décret permettant de partir à 60 ans pour ceux ayant commencé à travailler tôt, ont indiqué vendredi 3 août des sources concordantes

500.000 FRANÇAIS CUMULENT EMPLOI ET RETRAITE

Capital.fr – 8 août

De plus en plus de Français optent pour le cumul emploi-retraite. En 2010, environ 500.000 personnes touchaient une pension tout en exerçant toujours une activité, selon un récent rapport publié par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Les artisans et commerçants sont particulièrement nombreux à avoir recours à ce dispositif, qui a été assoupli en janvier 2009. Dans cette catégorie, 11,3 % des personnes ayant pris leur retraite en 2009 était dans ce cas. Par contre, la pratique est peu répandue chez les fonctionnaires.

Ces cumulards sont surtout des hommes (ils représentent par exemple 61,4 % des retraités actifs nés en 1942), et ont, dans leur grande majorité, entre 60 et 70 ans (à l'exception des exploitants agricoles, qui continuent de travailler à un âge plus avancé et sont 44 % à avoir plus de 75 ans).

Les salariés du privé utilisent surtout le cumul emploi-retraite comme un "aménagement de fin de carrière", note l'IGS. Plutôt que de reprendre une activité aussi prenante que celle exercée avant leur retraite, ils privilégient les temps partiel, qui leur procurent un revenu assez faible : 6.288 euros par an en moyenne, alors qu'ils touchaient 17.443 euros avant liquidation.

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

L'ORDRE DES MEDECINS, L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET LE CONSEIL GENERAL LANCENT UN PLAN DE BATAILLE

La Montagne.fr- 6 juillet

Les projections demeurent préoccupantes. En Corrèze, près d'un médecin généraliste sur deux (42 %) est âgé de 55 ans et plus. On recense très peu d'arrivées et d'installations, surtout en zone rurale.

Les autorités (conseil de l'Ordre, Conseil général, ARS) ont donc décidé d'unir leurs efforts pour tenter de répondre aux demandes de soins de proximité en Corrèze. Un plan en quatre axes a été dévoilé, hier, à Tulle.

1. **Maisons de santé**
2. **Gardes réorganisées**
3. **Pôle de santé**
4. **Incitations financières**

LES MEDICAMENTS PLUS COUTEUX EN DIX ANS

Les Echos – 17 juillet

Le prix « net » des médicaments, correspondant à la partie résiduelle du prix acquittée par le consommateur après prise en charge de la Sécurité sociale, a augmenté en moyenne de 0,6 % par an entre 2000 et 2010, selon la dernière étude de l'Insee. Dans le même temps, le prix « brut », prix de marché hors remboursement de Sécurité sociale, a baissé en moyenne de 1,8 % par an sur la même période. Ce paradoxe apparent s'explique par les différentes mesures de déremboursement intervenues durant les dix dernières années (en 2003, 2006, 2008 et 2010), renforcé par la forte progression du prix des médicaments non remboursables. Les consommateurs français s'en trouvent affectés, la santé pesant à hauteur de 10 % sur le budget brut (intégrant la partie financée par la collectivité) des ménages en 2010 (8,9 % en 2000) et les médicaments comptant pour 36,5 % des dépenses de santé.

LA DEPENDANCE DEVRAIT CREER 1/3 D'EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES EN ILE-DE-FRANCE

lequotidiendumedecin.fr – 17 juillet

Il faudrait 23 100 emplois supplémentaires d'ici à 2020, soit une hausse de 31 % par rapport à l'existant, pour répondre aux besoins de la population francilienne vieillissante, estime l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), dans une étude réalisée en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS). Entre 2008 et 2020, 44 100 habitants d'Ile-de-France perdraient leur autonomie, dont 37 500 vivraient à domicile et 6 600 en institution.

Les métiers d'aide ou service à domicile seraient les plus demandés. Les personnels d'aide à la vie courante, essentiellement d'aide ménagère ou d'aide à la toilette, représenteraient 57 % des emplois supplémentaires, suivis par les personnels soignants (1/3). Les autres besoins concerneraient les personnels administratifs, d'encadrement ou des services généraux.

Plus de la moitié de ces emplois seraient créés en grande couronne, précise l'INSEE.

UNE CONVENTION POUR RENFORCER LE PARTENARIAT CNAV-AGIRC-ARRCO

Evous.fr – 25 juillet

La Cnav, l'Agirc et l'Arrco ont signé une convention pour renforcer leurs liens dans la coordination d'actions visant l'amélioration de la qualité de vie de leurs allocataires âgés et fragilisés. Un objectif commun, permettre aux personnes qui le désirent de rester à leur domicile le plus longtemps possible.

La convention s'articule autour de trois axes :

- ▶ la prévention,
- ▶ les actions en faveur de l'habitat et du cadre de vie,
- ▶ les actions collectives sur les territoires

SECURITE SOCIALE - MUTUELLES – ASSURANCES

NOUVEAU RECORD DE LA DETTE SOCIALE

L'Alsace.fr – 3 juillet

La dette sociale de la France s'est élevée à 209,5 milliards d'euros en 2011, ce qui représente 10,5 % du PIB, un niveau record, selon l'audit des finances publiques établi par la Cour des comptes.

La « dette des organismes sociaux » comprend la dette brute de la Cades (caisse d'amortissement de la dette sociale), chargée de gérer la dette de la Sécurité sociale, et celle restée à la charge des administrations de la Sécu (Asso, administrations de la Sécurité sociale, dont l'Unedic).

Ainsi, la dette de la Cades atteint 156,5 milliards d'euros, celle des Asso 53 milliards, soit un total de 209,5 milliards d'euros, précise la Cour.

Ce montant représente 10,5 % du PIB, une proportion en constante augmentation ces dernières années (5,9 % en 2003).

Le déficit de l'assurance chômage s'élève à 2,5 milliards d'euros, en raison « d'éléments exceptionnels (qui) ont contribué pour 0,9 milliard d'euros à dégrader la variation de trésorerie du régime ».

L'endettement net bancaire de l'Unedic a doublé en deux ans, atteignant 11 milliards d'euros en 2011 (5,6 milliards en 2009).

Le rapport souligne par ailleurs que le déficit du régime général de la Sécu pour 2012 atteindrait 14,5 milliards d'euros, contre 13,8 milliards votés dans le PLFSS 2012 (Projet de loi de Finances de la Sécurité sociale), selon des chiffres transmis par la direction de la Sécurité sociale (DSS).

Masse salariale en baisse

Pour expliquer cette différence, la Cour cite notamment la moindre progression de la masse salariale du secteur privé ou la revalorisation plus importante que prévue des pensions retraite (2,1 % en moyenne annuelle, alors que les prévisions s'établissaient à 2 %).

Enfin, le déficit du FSV (Fonds de solidarité vieillesse), qui finance notamment le minimum vieillesse et les cotisations retraite des chômeurs, devrait atteindre 4,4 milliards en 2012, contre 4,1 milliards prévus.

Cette hausse est liée, selon la Cour, à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, supérieure de 5 % à ce qui était prévu lors de l'examen du PLFSS 2012

L'AIDE MEDICALE AUX ETRANGERS ROGNEE

Le Figaro.fr – 4 juillet

La suppression de la franchise médicale de 30 euros imposée en 2011 aux étrangers sans papiers bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat (AME) va coûter 3 millions d'euros, prévoit le collectif budgétaire examiné aujourd'hui en Conseil des ministres. Cette suppression va représenter un manque à gagner de 3 millions d'euros pour la Sécurité sociale en 2012.

En 2011, l'AME a bénéficié à 220.000 personnes pour un coût global de 588 millions d'euros, contre 75 millions d'euros dans le budget 2000. La ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, avait annoncé lundi que la franchise imposée depuis 2011 serait prochainement supprimée.

Créée en 2000, l'AME permet un accès aux soins des étrangers en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois. Depuis 2011, le dispositif est conditionné par le paiement d'un droit annuel de 30 euros pour les bénéficiaires majeurs.

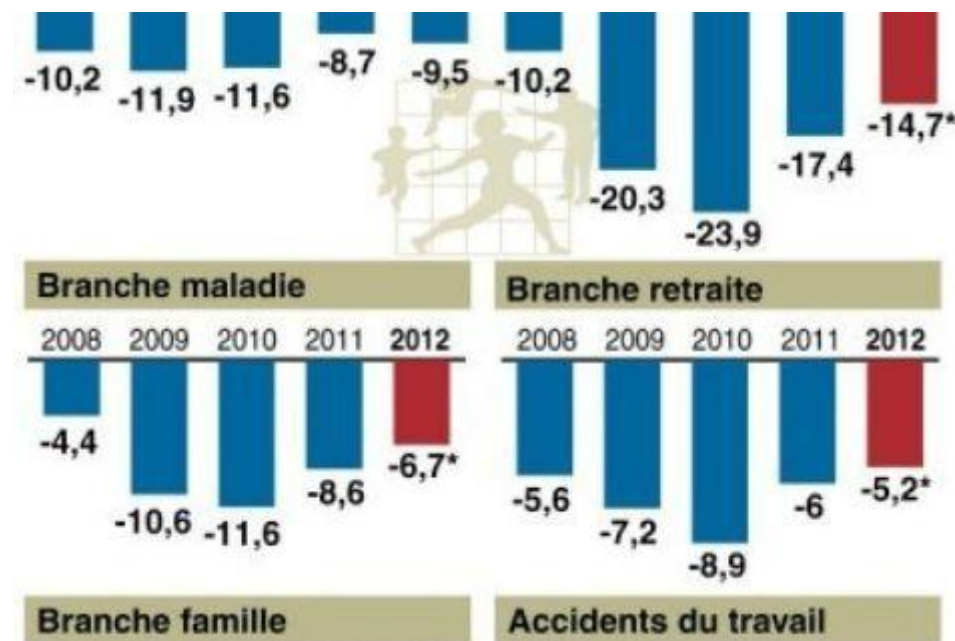
MEDICAMENTS, HOPITAL : LA RIGUEUR CONCERNERA AUSSI LES DEPENSES DE SANTE

Les Echos – 5 juillet

Les dépenses d'assurance-maladie ne progresseront que de 2,7 % en 2013, comme cette année. Le gouvernement annonce de nouvelles baisses de prix pour les médicaments et des mesures d'économies à l'hôpital. Et plus de 5 milliards d'euros de nouvelles recettes pour la Sécurité sociale.

LE DEFICIT DE LA SECURITE SOCIALE SE REDUIT MOINS VITE QUE PREVU EN 2012

Les Echos – 5 juillet



Solde annuel du régime général de la Sécurité sociale depuis 2003, prévisions pour 2012 (AFP)

Le déficit de la Sécurité sociale se réduit moins vite que prévu en 2012, en raison de la crise et il devrait atteindre 14,7 milliards d'euros pour le régime général en 2012, après les mesures prises dans le collectif budgétaire, a annoncé jeudi le gouvernement.

Hors mesures, le "trou" actualisé jeudi matin par la commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) était estimé à 15,5 milliards contre 13,8 milliards initialement prévus dans le budget 2012 de la sécurité sociale.

Les dispositions décidées par le gouvernement doivent le ramener à 14,7 milliards. La loi de finances rectificative, présentée mercredi au conseil des ministres, apporte 1,5 milliard de ressources nouvelles en 2012 et 5 milliards en 2013.

Les deux mesures qui rapportent le plus sont la hausse de deux points du prélèvement social sur les revenus du capital, passé de 3,4 % à 5,4 % (800 millions) et la hausse du forfait social de 8 à 20 % frappant l'intéressement et la participation (550 millions).

Malgré cela, le déficit du régime général ne passera pas sous les 14 milliards comme l'envisageait le gouvernement Fillon. Lors d'une conférence de presse, la ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol Touraine et le ministre du Budget Jérôme Cahuzac n'ont pas manqué de stigmatiser l'héritage.

DEPASSEMENTS D'HONORAIRES : LES MUTUELLES VONT-ELLES TOUT PAYER ?

France Soir – 6 juillet

Le syndicat des médecins libéraux (SML) a annoncé mercredi que les mutuelles et autres complémentaires santé pourraient prendre en charge tous les dépassements d'honoraires médicaux et ce, en augmentant de seulement 5,4 % leurs remboursements aux patients. Le SML a par ailleurs indiqué qu'il avait demandé à la ministre de la Santé, Marisol Touraine, de « revoir la loi Kouchner » afin d'essayer de limiter les possibilités de plaintes de patients. Celles-ci font en effet flamber les primes d'assurances des médecins spécialistes de bloc opératoire et favorisent donc les dépassements.

M.TOURAINE POUR UN "DECONVENTIONNEMENT TEMPORAIRE"

AFP - 13 juillet

La ministre de la Santé Marisol Touraine a annoncé vendredi que les futures sanctions contre les médecins pratiquant des dépassements abusifs pourraient aller jusqu'à un **"dé-conventionnement temporaire"**.

Ainsi, certains actes de médecins pourraient ne plus être remboursés par la Sécurité sociale.

HOLLANDE SERA BIEN OBLIGE D'AUGMENTER LA CSG, AVEC POUR VICTIMES COLLATERALES...LES SYNDICATS ?

Atlantico – 15 juillet

Les cotisations des salariés ne suffisent plus à couvrir leurs dépenses. La réforme sociale de Hollande consistera donc à réduire fortement les cotisations sociales sur le travail et à augmenter en contrepartie la Contribution sociale généralisée (CSG). Mais le jour où la sécurité sociale sera financée par l'impôt du citoyen et non par la cotisation du salarié, les syndicats n'auront plus aucune légitimité à intervenir dans le fonctionnement courant du système...

COMMENT REDUIRE LE TROU DE LA SECURITE SOCIALE ?

France TV Info – 17 juillet

Comment résorber le déficit de la Sécurité sociale, qui s'élève aujourd'hui à 14,7 milliards d'euros ? L'assurance maladie (Cnam) a dévoilé ses pistes dans un rapport remis mardi 17 juillet.

L'objectif : contenir les dépenses de santé à +2,7 % en 2013, ce qui représenterait 2,2 milliards d'euros d'économies.

- Consommer moins de médicaments et les payer moins chers
- Développer la chirurgie ambulatoire
- Ajuster les tarifs de certains professionnels de santé
- Améliorer la qualité des soins

LA SECU A DETECTE 479,5 MILLIONS D'EUROS DE FRAUDE EN 2011

AFP – 20 juillet

La fraude détectée par les caisses de sécurité sociale a atteint 479,5 millions d'euros en 2011, soit 22 millions d'euros de plus qu'en 2010, selon le bilan 2011 de la lutte contre la fraude mis en ligne sur le site du ministère de l'Economie et consulté vendredi.

"La fraude détectée par les caisses de sécurité sociale au cours de l'année 2011 atteint 479,5 millions d'euros, soit 22 millions d'euros d'augmentation (+5 %) par rapport à 2010", souligne le rapport.

LES COMPTES DE LA SECURITE SOCIALE SE SONT AMELIORES EN 2011

Boursorama – 13 août

Chaque année, la direction de la Sécurité sociale présente les principales données chiffrées des recettes, dépenses et prestations pour chaque branche de la Sécurité sociale. Il ressort de ce rapport que le déficit du régime général de la Sécurité sociale s'est réduit en 2011 pour atteindre - 17,4 milliards d'€, contre - 23,9 milliards d'€ en 2010. Les recettes de la Sécurité sociale ont progressé plus rapidement que les dépenses (respectivement + 5,3 % et + 2,8 %) sous l'effet du dynamisme de la masse salariale et des mesures prises dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011.

SYSTEME DE SANTE. LES REMEDES DECAPANTS DE TERRA NOVA

Le télégramme.com - 24 août

Retirer des prérogatives à la Sécu au profit de l'État, réguler les mutuelles santé, prendre ses distances avec la référence au médecin de famille: [Terra Nova](#) lance un pavé dans la mare avec ses [propositions](#) pour «réinventer le système de santé». La fondation, proche du PS, fait une trentaine de [propositions](#) décapantes dans un rapport qui sera distribué, aujourd'hui, à l'université d'été du PS, à La Rochelle. Le texte préconise de s'éloigner du modèle d'organisation de la santé autour de la [Sécurité sociale](#) datant de 1945, jugé dépassé et fragilisé.

Le pré carré des syndicats

Pour garder un système capable de résister aux sirènes du marché, [Terra Nova](#) prône un plus grand rôle de l'État, dans le domaine réservé de la Sécu, mais aussi dans l'assurance-maladie complémentaire, ce qui signifie empiéter fortement sur le pré carré des syndicats (Sécu) et sur celui des mutuelles pour les complémentaires, des acteurs qui sont pourtant des soutiens traditionnels de la gauche. La gauche «ne peut se contenter de valoriser l'héritage de la Libération», peut-on lire dans

l'introduction du rapport, rédigé par le sociologue Daniel Benamouzig. L'assurance-maladie qui, comme les trois autres branches de la [Sécurité sociale](#), était gérée en 1945 par les partenaires sociaux, a vu, au fil des décennies, ses prérogatives grignotées par l'État. [Terra Nova](#) propose d'aller plus loin et de rapprocher les structures actuelles de régulation de l'assurance-maladie de l'administration centrale de la santé au plan national, et au plan régional des récentes Agences régionales de santé. En matière de remboursements, le rapport souhaite «un haut niveau de prise en charge» et propose deux options. La première serait «une extension de la couverture par la [sécurité sociale](#) sur le modèle du régime existant en Alsace Moselle». Ce régime particulier rembourse mieux la plupart des soins et médicaments (hors optique et dentaire), au moyen d'une assurance complémentaire obligatoire.

Une complémentaire «obligatoire»

La deuxième solution serait la mise en place d'une «assurance obligatoire complémentaire régulée» par l'État, imposée par contrat aux complémentaires santé, suggère [Terra Nova](#). S'agissant du parcours de soins, [Terra Nova](#) estime que les relations médecins-patients ont profondément changé et appelle à «en finir avec la référence au médecin de famille», rebaptisée «médecin traitant» avec la réforme de 2004

EUROPE – ETRANGER

OBAMACARE : UNE REFORME DE SANTE A MINIMA ?

Le nouvel Observateur – 30 juin

La réforme de la protection sociale américaine proposée par Barack Obama a été validée par la Cour Suprême des USA. Dès 2014, elle doit permettre à 32 millions d'Américains de disposer d'une couverture sociale. Fustigée par les Républicains, qui n'hésitent pas à parler de "tyrannie", cette réforme, si elle était effectivement très attendue, augure peut-être d'un vrai changement.

EN BELGIQUE, LES CAISSES DE SECURITE SOCIALE PRENNENT EN CHARGE DES SEJOURS

La Croix.com – 17 juillet

Le système de sécurité sociale belge a étendu le principe de solidarité aux vacances.

Les personnes en grande précarité bénéficient de projets particuliers.

Né après guerre dans la foulée du développement des « congés payés », le système de sécurité sociale belge a étendu le principe de solidarité aux vacances.

La philosophie ? Offrir à des prix peu élevés des temps de ressourcement qui puissent participer pleinement à la promotion de la santé, du bien-être et de la qualité de vie, dans des centres de vacances en Belgique et à l'étranger

UN REcul DES RETRAITES EN VUE AUX PAYS-BAS L'AN PROCHAIN

Les Echos – 26 juillet

La santé financière des fonds de pension se dégrade. Une baisse de 2,5 % des prestations servies menace.

La perspective d'une baisse généralisée des retraites est sur le point de devenir une dure réalité pour des millions de Néerlandais. A bout de souffle après cinq années de marasme financier et boursier, les quelque 450 fonds de pension du royaume servant les allocations vieillesse à la majorité de la population retraitée présentent une situation financière précaire. Devant l'urgence, une amputation du montant des prestations versées est évoquée dès le printemps 2013.

Selon les chiffres publiés la semaine dernière, les quatre plus grosses institutions de retraite auxquelles sont affiliées 7 millions de personnes ont de nouveau accusé une dégradation du taux de couverture de leurs engagements sur le premier semestre.

VERS UNE BAISSSE DES COTISATIONS RETRAITE EN ALLEMAGNE

Capital.fr- 8 août

Si les cotisations retraite vont augmenter en France pour financer le rétablissement partiel du départ à 60 ans, elles pourraient être revues à la baisse en Allemagne. Outre-Rhin, les caisses de retraite regorgent de liquidités, ce qui permet d'envisager des allègements de charges sur le travail.

En raison d'une hausse du nombre de salariés cotisants, les rentrées d'argent des caisses de retraite progresseront d'environ 4 % cette année. Elles devraient dégager un excédent de 4,4 milliards d'euros en 2012, ce qui porterait leurs réserves à près de 29 milliards.

Conséquence : le taux de prélèvement, qui avait déjà reculé de 19,9 à 19,6 % en début d'année, pourrait être abaissé de 0,4 à 0,6 point en 2013, détaille le quotidien, tout en précisant que la décision tombera à l'automne.

Toutefois, la confédération syndicale DGB craint que les cotisations soient revues à la hausse les années suivantes. L'augmentation structurelle du nombre de retraités et le recul de celui des cotisants risquent en effet d'entraîner un relèvement du taux de prélèvement

ETATS UNIS - LES PERTES DE LA POSTE US SE CREUSENT

Les Echos – 10 août

La perte nette de la poste américaine s'est creusée à 5,2 milliards de dollars (4,2 milliards d'euros) sur la période avril-juin et le service public américain a dit jeudi que sans aide du Congrès il serait incapable d'emprunter de l'argent cet automne.

Le Postal Service, qui dépend pour ses revenus de la vente de timbres et autres produits et non pas de financements publics, est en difficulté depuis des années en raison à la fois de la tendance des Américains à correspondre de plus en plus en ligne et du coût de son fonds de retraites.

L'essentiel de la perte de 5,2 milliards, qui se compare à une perte de 3,1 milliards de dollars il y a un an, est le fait de fonds que la poste doit mettre de côté pour le versement des pensions de retraite.

Ceci étant dit, sans ces fonds, la perte de l'US Postal Service aurait quand même été d'environ un milliard de dollars sur la période, a dit un responsable.

"Le Congrès doit agir de manière responsable pour que l'on puisse avancer", a déclaré le directeur général de la poste Patrick Donahue.

L'US Postal Service a déjà mis en place une série de mesures de réduction des coûts, comme la diminution des heures d'ouverture de petits bureaux.

Mais, sur l'ensemble de l'exercice fiscal, qui se termine en fin septembre, la perte est estimée à quelque 15 milliards de dollars

SUISSE -L'INITIATIVE CONTRE LE TABAGISME PASSIF A LE VENT EN POUPE

Tribune de Genève -17 août

Selon un premier sondage SSR, les trois objets soumis aux citoyens sur le tabagisme passif, en faveur des retraités propriétaires et pour la formation musicale des jeunes recueillent une majorité des suffrages.

Si le vote avait eu lieu la semaine dernière, les initiatives populaires «protection contre le tabagisme passif» et «sécurité du logement à la retraite» ainsi que l'article constitutionnel pour la formation musicale des jeunes auraient passé la rampe.

L'initiative de la ligue pulmonaire suisse aurait remporté 59 % des voix, contre 36 % de «non», indique vendredi le premier sondage SSR. Sur les personnes sondées, 5 % étaient encore indécises.

Sans surprise, les fumeurs interrogés se sont dits à 74 % opposés à ce texte, contre 26 % d'avis favorables. A l'inverse, les non-fumeurs se disent à 68 % pour une réglementation plus restrictive, alors que 27 % l'auraient rejetée.

L'initiative veut interdire tous les restaurants fumeurs et les fumeurs avec service. La Suisse romande, qui ne connaît pas ces pratiques, accepte davantage cette idée, avec 64 % d'avis favorables, contre 59 % Outre-Sarine

DIVERS

LA TRANSMISSION QU'ON DECOURAGE

Les Echos - 18 juillet

Inciter les parents, parvenus à l'âge de la retraite, à transférer vraiment l'essentiel de leurs biens à leurs enfants lorsque ceux-ci sont encore en pleine activité : tel devrait être l'objectif de la fiscalité sur la transmission du patrimoine - que ce soit par simple esprit de solidarité intergénérationnelle ou par pur intérêt économique général. Or c'est au résultat contraire que conduit la réforme des successions et donations en cours d'adoption à l'Assemblée nationale. Même si cet élément du collectif budgétaire change encore de manière substantielle les règles fiscales en la matière, son tort n'est pas de ramener

de 160.000 euros à 100.000 euros l'abattement de droits de mutation applicable à chaque ascendant ou à chaque enfant. Bien sûr, les conséquences n'en sont pas minces : pour trois enfants héritant de leurs deux parents, la franchise d'impôts passera d'un coup de 1 million d'euros - le prix d'un quatre-pièces à Paris - à 600.000 euros - le prix d'un studio.

Le défaut de cette réforme est plutôt de traiter, une fois de plus, à l'identique successions et donations. Si l'Etat alourdit la fiscalité sur la transmission du patrimoine au moment du décès, s'il amplifie, de surcroît, et dans des proportions jamais atteintes, la taxation sur la détention d'un capital privé - ce que l'économiste appelle « actif » et le politique « fortune » -, alors il devrait en bonne logique alléger les droits sur les donations, celles-ci permettant de se défaire de ses richesses par anticipation. Si l'on considère que posséder du bien est un mal, que le conserver jusqu'à la fin de sa vie est un vice, la contrepartie serait de tenir pour vertueux d'en faire don par anticipation à ses héritiers, donc d'encourager par une fiscalité attrayante de vraies transmissions. De « vraies » transmissions, pas ces cessions de nue-propriété qui ont pour seul intérêt de faire hériter gratuitement de l'usufruit lors du décès du donateur. Réviser d'abord les valeurs de l'usufruit et de la nue-propriété, puis la fiscalité de la transmission : voilà qui accélérerait la rotation des patrimoines réels.

Loin de cela, cette réforme se bornera à figer les situations patrimoniales acquises. A sa décharge, la majorité suit le chemin tracé par la précédente, laquelle avait, en 2011, enlevé presque toutes les réductions de droits jusque-là offertes selon l'âge du donateur. Et la droite avait-elle porté, hélas, de six à dix ans le délai séparant deux donations avec abattement ? La gauche, elle, a choisi de l'étendre à quinze ans. Ajouté à une fiscalité durcie, rien de plus efficace pour ralentir la circulation du capital. C'est la transmission que l'on assassine. Et c'est une double injustice. D'abord parce que cette redistribution privée, « descendant » d'une génération vers l'autre, est une manière de compenser les transferts publics « ascendants » dont bénéficient, via les pensions et autres prestations sociales, les retraités plus que tout autre catégorie d'âge. Ensuite parce que les trentenaires d'aujourd'hui n'ont pas profité des années de croissance des sexagénaires, dont ils financent un bien-être en partie payé à crédit.

Ecrit par **Jean-François PECRESSE** – Editorialiste

PRES DE 4 MILLIARDS DE FRAUDES FISCALES ET SOCIALES EN FRANCE EN 2011

Le Monde.fr - 23 juillet

L'intensification des contrôles pour lutter contre la fraude de toutes origines (impôts, emploi, santé) a permis de détecter près de 4 milliards d'euros de fraudes en France l'année dernière, selon *Les Echos* paru lundi 23 juillet.

"Le bilan annuel de la Délégation nationale à la lutte contre la fraude, fiscale et sociale, fait état de montants détectés en forte hausse en 2011 (près de 16 %), à 3,86 milliards d'euros", indique le quotidien économique.

Le journal ajoute que la Sécurité sociale, qui a mis au jour 479,5 millions d'euros de fraudes l'an dernier (+ 5 %), a *"une action de plus en plus efficace", "plus du double de 2008"* (228 millions d'euros).

« Croisements de fichiers »

Les montants redressés par les Urssaf (Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) pour travail au noir battent en outre un nouveau record, à 220 millions d'euros (+ 18 %). Les caisses d'allocations familiales détectent elles aussi de plus en plus de fraudes.

"Leur action est facilitée par les croisements de fichiers fiscaux et sociaux, qui se systématisent, et par les échanges d'informations entre administrations : fisc, Urssaf, Pôle emploi, etc.", rappelle enfin le journal.

Sur le montant total de la fraude détectée en 2011, qui a donc atteint 3,86 milliards d'euros, seuls 479,5 millions concernent des fraudes à la Sécurité sociale, alors que près de 3 milliards concernent la fraude fiscale, en hausse de 20 %.

LE TRAVAIL AU NOIR TRES REPANDU DANS LES CAFES-RESTAURANTS ET SALONS DE COIFFURE

France TV Info – 2 août

Le travail au noir est désormais une réalité chiffrée. Pour la première fois, une enquête sur son ampleur a été menée par l'Urssaf, collecteur de cotisations sociales. L'étude, publiée jeudi 2 août dans

Les Echos, révèle qu'un peu plus de 7 % des entreprises opérant en France frauderaient la Sécurité sociale en ne déclarant pas un employé ou seulement une partie de son activité.

Pour obtenir ces chiffres, l'Urssaf a mené des contrôles aléatoires dans un peu plus de 4 000 entreprises employant quelque 13 000 salariés. Au total, ce type de fraude représente 2,4 % de l'ensemble des salariés. Et parmi eux, ceux de moins de 18 ans ou de plus de 60 ans sont particulièrement touchés, notamment en raison de contrats précaires, notent *Les Echos*.

Premier secteur concerné : celui des hôtels, cafés et restaurants, où presque 6 % des employés seraient employés illégalement en tout ou en partie. Suivent le commerce de détail alimentaire et les salons de coiffure. Parmi les bons élèves : la banque, l'assurance mais aussi l'industrie et la santé qui présentent des taux de travail dissimulé inférieurs à 1 %. Le BTP, secteur très concerné, n'a pas été pris en compte dans cette étude pour des raisons techniques.

LOISIRS ET CADRE DE VIE

IMPOTS, SECU... CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE PARTIR

Le Parisien – 30 juillet

Avant de larguer les amarres, les futurs retraités expatriés doivent tout de même prendre certaines précautions. Petit tour d'horizon des quelques questions administratives à ne pas négliger.

- **Contactez sa caisse de retraite et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)** afin de communiquer sa nouvelle adresse au soleil ainsi que ses coordonnées bancaires.
- **Avertir sa caisse d'assurance maladie.**
- **Faire un détour au centre des impôts** pour s'informer sur les démarches à effectuer et les conditions d'accueil à l'étranger
- **Se renseigner auprès d'un avocat fiscaliste.**

LA RETRAITE LE MOMENT IDEAL POUR CHANGER DE VIE.

Come 4 News – 28 août

La retraite, on en parle bien longtemps avant d'y être, en se mettant des projets plein la tête ; si certains craignent ce moment de la vie, d'autres profitent de cette période de répit pour changer de vie. Après une carrière professionnelle bien remplie, on aspire tous la plupart du temps, à passer à autre chose et à se dire qu'il faut profiter au maximum du temps qui passe, avant que la vieillesse nous gagne.

Certaines personnes ne changent pas de mode de vie, mais profitent de leur temps libre pour réaliser des projets qui leur tiennent à cœur, ou faire des activités physiques, intellectuelles ou sociales.

Partir en croisière, pour découvrir de nouveaux horizons et partager d'autres cultures. Faire de la randonnée pédestre en groupe en s'intéressant à la flore et à la faune d'une région. Consacrer son temps à des recherches généalogiques pour revenir sur les pas de nos ancêtres ou bien encore faire partie d'une association qui permet aux seniors de se retrouver autour d'un projet. Ou bien tout simplement consacrer davantage de temps à ses enfants et petits enfants, cultiver son jardin ou se mettre à la cuisine.

Il y a des tas d'opportunités qui sont offertes aux retraités qui commencent une autre période de vie.

Mais d'autres profitent de ce moment privilégié pour changer radicalement de vie et décident de partir au Maroc pour y passer la plupart de leur temps, soit en louant ou en achetant des maisons tout confort au milieu de magnifiques palmeraies. Ils recherchent avant tout le climat chaud et sec qui permet de soulager l'arthrose et de s'enivrer de la flore luxuriante tout en profitant au maximum de la mer et des plages. Ils sont nombreux dans ce cas à apprécier la grande convivialité marocaine et à bénéficier d'une vie moins chère et d'une fiscalité relativement intéressante.

Et puis vous avez les retraités aventuriers, qui veulent découvrir le monde et s'équipent d'un camping car et parcourent d'interminables itinéraires aussi bien en France qu'à l'étranger.

Quel que soit les aspirations de chacun, l'essentiel est de se retrouver en harmonie avec soi-même et se dire qu'on a encore toute la vie devant soi.

L'Express - 23 juillet

L'atout majeur du pays pour les retraités qui veulent s'y installer : le coût de la vie, nettement inférieur à celui en France, permet d'augmenter sans rien faire son pouvoir d'achat.

Fala português ? Vous parlez portugais ? Ce qui suit vous donnera peut-être envie d'apprendre quelques mots ! Si les retraités français souhaitant vivre au soleil lui préfèrent souvent l'Espagne voisine, le Portugal, plus méconnu, multiplie les atouts. On s'y exile tout en restant dans l'Union européenne : les démarches administratives sont facilitées et les règles communes s'appliquent, notamment en matière de protection du consommateur. L'intérêt est aussi financier. Surtout parce que le marché immobilier est très attractif, conséquence de la crise frappant durement le pays. L'offre est abondante, les prix bas. "Ils ont chuté de 20 % depuis 2009, estime Helder Letra, directeur commercial de Maison au Portugal. Dans le coeur historique de la capitale, nous avons vendu récemment un appartement de 60 mètres carrés dans un immeuble réhabilité, à 190.000 euros. Avec 100.000 euros, on peut trouver un T2 neuf dans la périphérie de Lisbonne." Et dans l'Algarve, la Côte d'Azur portugaise, "un appartement de 91 mètres carrés avec terrasse, dans une propriété avec piscine près de la mer, à 210.000 euros", ajoute-t-il.

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation juillet 2012

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	124,22	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	142,66	- 0,4 %	1,9 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	137,56	- 3,6 %	136,37	- 4,4 %
ARRCO	134,61	- 5,6 %	133,44	- 6,5 %
AGIRC	127,68	- 10,5 %	126,67	- 11,2 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1 844 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
- Retraite minimale (minimum contributif) :
 - **7.451,10€** par an pour les pensions attribuées avant le 1^{er} janvier 2004
 - **7.674,63€** par an pour les pensions attribuées du 1^{er} janvier 2004 au 1^{er} mars 2012
 - Pour les pensions dont la date d'effet est fixée à compter du 1/ 4/ 2012, le minimum contributif est égal à **7.451,10€** par an et **8.142,01 €** par an pour le minimum contributif majoré
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2012)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2414 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,433 €**
- IRCANTEC (valeur du point) : **0,46851 €**

INDICE DES PRIX

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	123,83	123,95	123,40	124,04	123,95	124,24	124,58	125,09	122,94	125,16	126,20	126,37
	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
	2011						2012					

EVOLUTION DES PRIX SUR UN AN:

- En glissement **+ 2,05 %**
- En masse **+ 1,99 %**

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du premier trimestre 2012 : **122,37**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au premier trimestre 2012 : + **2,24 %** (JO du 18 avril 2012)

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2012)

- Salaire horaire brut : **9,22 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1 398,37 € (1096,94 € net)**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **15 300 €** - Condition : 1 par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **6 000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,75 %** - Plafond : **7 700 €** - Condition : impôt < **769 €**

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1 524 €** : **20,56 %**
- Prêts d'un montant supérieur à **1 524 €**, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,15 %**
- Prêts personnels : **13,27 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **6,32 %**
- Prêts à taux variable : **5,88 %**
- Prêts relais : **6,48 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 2^{ème} trimestre 2011 (taux de l'usure)